



ÉCOLE SAINT-MODESTE

CODE DE VIE 2025-2026

ENSEMBLE POUR LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES!



CHAQUE JOUR, CHAQUE ÉLÈVE, UNE RÉUSSITE !

« Les élèves n'apprennent pas ce qu'on leur dit, ils apprennent ce qu'on leur enseigne ! »

À l'école Saint-Modeste, notre vision est de créer un environnement d'apprentissage où chaque élève peut s'épanouir, grandir et réussir. L'éducation est la fondation de la réussite future et nous croyons qu'il est essentiel de transmettre les valeurs de respect, d'engagement et de persévérance.

Le respect est au cœur de notre école. Nous encourageons la tolérance, la compréhension et la diversité, créant ainsi un climat d'inclusion où chacun se sent accepté et valorisé.

L'engagement est le moteur de notre enseignement. Nous encourageons une participation active en classe et dans la communauté, favorisant ainsi le développement des compétences sociales et de la pensée critique.

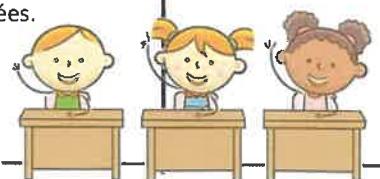
La persévérance est la clé de la réussite. Nous enseignons à nos élèves que l'apprentissage demande du travail, de l'effort et de la détermination. Nous les aidons à surmonter les défis et à apprendre de leurs erreurs.

Enfin, la collaboration entre le milieu scolaire, les enfants, les parents et la communauté est essentielle pour le développement du plein potentiel de nos élèves.

MATRICE DES COMPORTEMENTS



VALEURS PRIORISÉES DANS NOTRE ÉCOLE

	DANS MES RELATIONS AVEC LES ADULTES	DANS MES RELATIONS AVEC LES AUTRES	DANS MON TRAVAIL EN CLASSE	DANS MES DÉPLACEMENTS	À LA RÉCRÉATION
RESPECT ET BIENVEILLANCE	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je regarde et j'écoute attentivement l'adulte qui me parle. ❖ Je m'exprime avec politesse (madame, monsieur, s.v.p., merci, etc.) ❖ J'attends que mon professeur me donne le droit de parole. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je regarde et j'écoute attentivement l'ami qui me parle. ❖ J'écoute les idées des autres. ❖ J'utilise des mots gentils quand je m'adresse à l'autre. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je sors le matériel demandé. ❖ Je me mets rapidement à la tâche. ❖ Je fais mon travail proprement. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je garde le silence. ❖ Je marche calmement. ❖ Je garde mes pieds et mes mains pour moi. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je m'implique dans les jeux des autres. ❖ J'accepte que mes amis jouent avec d'autres. ❖ Je règle mes conflits positivement et pacifiquement. 
PERSÉVÉRANCE	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je fais mes devoirs et mes leçons. ❖ Je remets mes signatures à temps. ❖ J'accepte les responsabilités qui me sont données. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ J'attends mon tour. ❖ J'accepte l'aide des autres. ❖ Je respecte le rythme des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je fais des efforts, même si c'est difficile. ❖ Je me fais confiance : « Je suis capable » ❖ Je demande de l'aide. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ J'attends les autres. ❖ J'arrive à temps en classe et à l'école. ❖ Je suis tolérant au vestiaire. ❖ Je circule calmement et en silence. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je termine le jeu ou l'activité que j'ai commencé. ❖ J'accepte le fait que l'autre ne soit pas toujours prêt au même moment que moi pour régler un problème. ❖ J'informe les adultes des situations dangereuses ou inacceptables.
ENGAGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je dis la vérité. ❖ J'accepte les conséquences de mes gestes. ❖ Je demande la permission avant de prendre quelque chose. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je fais de bons choix. ❖ J'accepte mes torts. ❖ J'influence les autres de façon positive. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je m'occupe de mes affaires. ❖ Je garde les yeux sur mon travail. ❖ J'évite la tricherie. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je respecte les règles, même si je ne suis pas sous le regard des adultes. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je respecte les règles du jeu et le pointage. ❖ Je suis bon perdant. ❖ En équipe, je suis juste avec tout le monde. 

INFORMATIONS GÉNÉRALES



ABSENCES ET RETARDS

Si votre enfant doit s'absenter, arriver en retard ou quitter l'école, vous devez absolument aviser le secrétariat de l'école en téléphonant au 418-862-6072, poste 0. Une boîte vocale est à votre disposition en tout temps pour prendre votre message. Vous pouvez également utiliser le portail parents de Mozaïk. Si votre enfant devait fréquenter le service de garde, n'oubliez pas de communiquer avec la technicienne au 418-862-6072 poste 1.

Prendre note qu'afin d'assurer la sécurité de votre enfant, aucun changement d'horaire ne sera accepté après 9 h 30 le matin.

ACCIDENT / MALADIE

Si votre enfant est malade à l'école, la secrétaire d'école communiquera avec vous pour vous en informer. Vous serez invité à venir le chercher à l'école ou à mandater une personne responsable pour le faire à votre place.

FERMETURE D'URGENCE DE L'ÉCOLE

Lorsque l'école doit cesser de fonctionner au moment où les élèves sont en classe, ceux-ci sont retournés à la maison. Il est essentiel de prévoir un foyer de dépannage proche de votre résidence et de le faire connaître à votre enfant et à son enseignant(e).

TEMPÊTE ET COURS

Vers 7 h 15 et en cours de journée, les parents peuvent être informés de la décision de suspendre les cours en visitant le site internet de notre centre de services scolaire dans la section « Infofermeture » ou en écoutant la radio au poste CIBM-FM 107,1 ou CIEL-FM 103,7. Il est également possible de s'inscrire au système d'alerte par message texte du centre de services scolaire.

COMMUNICATION ÉCOLE-FAMILLE

Les parents ont de multiples occasions d'entrer en contact avec l'école : réunion générale en début d'année, remise des bulletins, messages dans l'agenda, contrôles réguliers des travaux, leçons de la semaine, signatures, calendrier à chaque mois, etc.

D'une part, si vous avez des inquiétudes au sujet de votre enfant, n'hésitez pas à utiliser l'agenda ou encore téléphoner à son titulaire. D'autre part, ce dernier communiquera avec vous dès qu'il remarquera un changement d'attitude ou de comportement en classe.

De plus, deux endroits où vous pouvez consulter une panoplie d'informations sont à votre disposition : le calendrier du mois vous est envoyé par courriel chaque début du mois ainsi que notre site web <https://stmodeste.csskamloup.gouv.qc.ca/>.

POLITESSE

L'école étant une maison d'éducation, nous trouvons important de demander à nos élèves d'interpeler les adultes par « Monsieur » et « Madame ». *Les consignes ministérielles en lien avec le vouvoiement devront être appliquées.

TRAVAUX À LA MAISON

La motivation scolaire de l'enfant est intimement liée à l'intérêt que ses parents lui portent. Ainsi, lui prodiguer des encouragements c'est bien, mais l'assister en lui réservant quotidiennement un moment à votre horaire, c'est plus efficace.

Quelques conditions facilitent le travail à la maison : vérification de l'agenda, respect d'un horaire fixe, atmosphère de calme, temps réservé à l'enfant, disponibilité des parents pour répondre aux questions, vérification de l'étude des leçons, appréciation de la qualité du travail et du sérieux des efforts, etc. Si, malgré tout le support apporté, votre enfant ne connaît pas les succès attendus, communiquez avec son enseignant(e).

VISITE ET ACCÈS À L'ÉCOLE

En tout temps, la porte est verrouillée, donc vous devez utiliser la sonnerie. Patientez et nous vous ouvrirons avec plaisir. Les parents ne sont pas autorisés à aller chercher ou à aller reconduire son enfant à l'étage des classes. Ils doivent attendre à l'entrée de l'école. Les objets tels que boîte à lunch, mitaines, etc. devant être remis aux élèves doivent être confiés à la personne qui répondra à la porte. Il nous fera plaisir d'y donner suite. Si vous désirez rencontrer un(e) enseignant(e) ou un membre du personnel, vous devez prendre un rendez-vous par téléphone au secrétariat de l'école.

CHAUSSURES

Les élèves doivent être chaussés convenablement selon les saisons. Deux paires de chaussures sont demandées soient une pour l'éducation physique qui peut être utilisée également pour l'intérieur (espadrilles avec semelles non marquantes) et une exclusivement pour l'extérieur.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde étant un service intégré à l'école, le code de vie s'y applique également.

LOI CONCERNANT LE TABAGISME (L-6.2)

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'école et à l'extérieur sur les terrains du centre de services scolaire (incluant le parc-école). (La loi s'applique à toute forme de tabac, qu'il soit traité ou non et quelle que soit sa forme et sa présentation (art.1) incluant la cigarette électronique).

DIRECTIVE CONCERNANT L'UTILISATION DU CELLULAIRE, DES ÉCOUTEURS ET D'AUTRES APPAREILS MOBILES PERSONNELS

Il est interdit d'utiliser les appareils électroniques tels que le cellulaire, les écouteurs et autres appareils mobiles personnels par les élèves à l'école.

*Les consignes ministérielles en lien avec l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels devront être appliquées.

HABILLEMENT

L'élève doit se présenter à l'école proprement, décentement et convenablement vêtu. Également, l'élève est habillé convenablement selon les saisons et la température.

Intervention : l'élève se verra dans l'obligation de se changer à l'école ou à la maison.

Seront interpellés : les bretelles, la longueur des jupes, les culottes courtes (mi-cuisse), les chaussures inappropriées, les décolletés, les jeans troués et les imprimés à connotation de violence.

Sont interdits de porter : les capuchons, les casquettes (extérieur seulement) et les sandales de plage.

ALIMENTATION Saine – ÉCOLE EN SANTÉ

Notre école encourage une alimentation saine afin de fournir au corps et à l'esprit l'énergie et les nutriments dont ils ont besoin pour bien fonctionner. Nous invitons donc les élèves à privilégier des collations nutritives, comme les fruits, les légumes ou les produits laitiers, tout en respectant la diversité des choix alimentaires.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Il est important de noter que certains aliments sont interdits à l'école car des élèves y sont allergiques tels que les noix, les arachides et les graines de sésame.



TRANSPORT SCOLAIRE

En tout temps, l'élève doit comprendre que l'autobus est un moyen de transport soumis aux règles de sécurité routière. Le chauffeur d'autobus est responsable de la sécurité et du bien-être de tous.

LES 3 RÈGLES DU PASSAGER : JE SUIS POLI (E). JE SUIS CALME. JE RESTE À MA PLACE.

Intervention : l'élève qui ne respecte pas ces règles et qui nuit à la sécurité des autres élèves recevra un «rapport disciplinaire» et pourra se voir refuser le transport.



SURVEILLANCE SUR LA COUR D'ÉCOLE



Le matin → À partir de 7 h 55

Le midi → À partir de 12 h 40

À la sortie → Jusqu'au départ de tous les élèves

Les élèves ne doivent pas être sur le terrain de l'école avant ces heures.

L'école se dégage de toute responsabilité advenant le fait qu'un enfant arrive plus tôt à l'école ou quitte plus tard. *

HORAIRE DES ÉLÈVES 2025-2026

Le matin → Début des cours à 8 h / fin des cours à 11 h 20 / départ des autobus à 11 h 25

L'après-midi → Début des cours 12 h 45 / fin des cours à 15 h 05 / départ des autobus à 15 h 10

*** Il est strictement interdit aux enfants de demeurer seuls sur la cour de récréation (parc-école) après l'école.**

N.B. : Les terrains de l'école sont privés et l'accès est autorisé par la direction en priorisant et en respectant les heures scolaires ainsi que le protocole d'entente avec la municipalité.

Accès aux citoyens → Du lundi au vendredi : après 18 h / Samedi et dimanche : toute la journée



HORAIRE DU SECRÉTARIAT

Du lundi au vendredi

de 7 h 45 à 11 h 30

et de 12 h 45 à 16 h

MÉCANISMES D'APPLICATION AUX MANQUEMENTS DES RÈGLES DE VIE :

Les manquements au code de vie sont gérés par les enseignants dans une approche de relation d'aide. Ils sont répertoriés dans l'agenda sur la grille intitulée « Compilation des manquements » ou dans le document dédié à cette gestion.

Manquements de niveau 1 : Les manquements de niveau 1 concernent la gestion quotidienne de la classe ou de l'école. Ce type de manquement nécessite la mise en place de **mesures d'aide**. Une démarche graduée et modulée selon la fréquence, la durée et l'intensité du manquement est mise en place. Un geste réparateur doit être posé par l'élève et la collaboration du milieu familial est favorisée.

Les manquements de niveau 1 concernent des gestes de type :

- Non-respect des consignes;
- Argumentation/réplique;
- Possession de matériel non nécessaire ou inapproprié;
- Refus d'obtempérer/ insubordination;
- Paroles blessantes, langage vulgaire ou blasphèmes, impolitesse;
- Course ou cris lors des déplacements;
- Perte de temps volontaire;
- Bousculade, chicane;
- Moquerie.

Un geste de niveau 1 qui revient fréquemment sera noté dans la grille intitulée « Compilation des manquements » et devra être signé par les parents. Il est possible qu'une fiche comportementale soit remise à l'élève. Ce choix est laissé à la discrétion de l'intervenant.

Manquements de niveau 2 : Les manquements de niveau 2 concernent des gestes de violence physique ou psychologique et constituent une **ATTEINTE GRAVE** au bien-être d'une personne. Ce sont également des gestes qui mettent une personne en **DANGER** ou qui peuvent nuire à la **SÉCURITÉ** de tous. Les manquements de niveau 2 concernent des gestes de :

- Gestes répétitifs de niveau 1
- Violence verbale (intimider, harceler...);
- Violence physique (battre, frapper...);
- Vol et vandalisme (voler ou endommager le bien d'autrui volontairement);
- Comportement désorganisé (s'opposer à l'autorité, poser des gestes susceptibles de nuire à la sécurité);
- Fugue (se sauver);

- Harcèlement sexuel (poser des gestes ou paroles à caractère sexuel);
- Taxage;
- Consommation de drogue ou de boisson alcoolisée;
- Port ou utilisation d'arme.

Les manquements de niveau 2 seront gérés de la manière suivante :

- 1- L'élève remplit une fiche comportementale selon les modalités établies par le titulaire et doit la faire signer par ses parents;
- 2- Selon la situation et le contexte, l'élève rencontre le psychoéducateur ou la direction de l'école qui fera le suivi nécessaire auprès de l'élève et de ses parents et qui appliquera des mesures particulières selon le geste posé, les conséquences et le non-respect des droits des autres.

Voici une liste de mesures possibles :

- Acte réparateur;
- Retrait des activités;
- Retenue scolaire/reprise de temps;
- Suspension à l'interne;
- Suspension scolaire externe;
- Établissement d'un partenariat continu avec les parents;
- Référence pour évaluation et/ou suivi à des services internes ou externes (psychoéducateur, policier-parrain, etc.);
- Référence à la direction des services éducatifs jeunes pour programme de scolarisation à domicile avec retour progressif;
- Signalement à la DPJ;
- Référence aux services sociaux du CISSS;
- Feuille de route;
- Copie ou fiche de réflexion
- Tout autre intervention ou moyen jugé pertinent...

GESTE GRAVE = TOLÉRANCE « 0 »

Toute manifestation de violence entraîne une suspension des élèves impliqués.

Délit majeur à incidence légale : agression physique, possession d'arme blanche ou autre arme, menace, intimidation, harcèlement, geste à nature sexuelle, gestes et échanges, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et pendant l'utilisation du transport scolaire.

Délit sans incidence légale : impolitesse majeure, refus d'obtempérer, non-respect chronique des règles de conduite.

***Toute autre situation jugée très grave par la direction de l'école.**

À la suite d'un manquement grave aux règlements de l'école, l'élève est référé à la direction de l'école, qui décidera de la sanction. Les sanctions disciplinaires applicables seront adaptées selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte.

Loi 56 : En vertu de la **loi 56 « Loi visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école »**, l'intimidation ne peut être acceptée et fera l'objet d'une analyse. Des mesures particulières seront prises.

Définition de l'intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »¹

Sanctions possibles selon la gravité de la situation :

- 1- La direction ou la personne déléguée téléphone aux parents;
- 2-Simultanément, l'élève peut être référé aux autorités policières.
- 3-Une rencontre sera exigée pour la réintégration par la direction de l'école. Il est entendu que les parents ou les tuteurs doivent accompagner l'élève lors de la réintégration à l'école.
- 4-La direction se réserve le droit d'appliquer les sanctions selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.
- 5-L'élève suspendu sur une période (entre 1 et 5 jours, pouvant aller jusqu'à 10 jours) doit venir faire ses examens dans un local désigné; suite à une entente avec la direction. **Il sera de la responsabilité du parent d'amener son enfant à l'école et de revenir le chercher après l'examen.**

¹ Source : Loi sur l'instruction publique

DÉFINITIONS :

VIOLENCE signifie : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique et psychologique, dont l'intention est de blesser l'autre dans son intégrité, son bien-être physique, ses droits ou ses biens.

Violence physique : coups, bataille, lancer des objets, bousculer, pousser...

Violence verbale : injure, menace, taxage, manque de respect face à l'adulte ou à ses pairs...

Intimidation : comportement, parole, geste à caractère **répétitif** exprimé indirectement, y compris dans les médias sociaux, dans des contextes d'inégalités de pouvoir ou de force.

Autres : vol, vandalisme, bris de matériel de l'école ou appartenant à quelqu'un d'autre.

Aux parents et intervenants :

Nos écoles sont des institutions d'éducation où l'on y favorise un environnement sain et sécuritaire, empreint de relations humaines **respectueuses** et de **gestes de civilité**. Il est donc essentiel de maintenir un climat de travail favorisant la **civilité** de façon à protéger l'intégrité physique et psychologique ainsi que la dignité des employés et des élèves de la Commission scolaire.

Ainsi donc, la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup (maintenant CSS) a adopté une **politique relative à la civilité** au travail le 1^{er} janvier 2019. Vous pouvez la consulter à l'adresse suivante : <http://web.csckamloup.qc.ca/dossier/IMG/pdf/RH-POL-0302 - Politique relative a la civilité au travail.pdf>

La civilité est bien plus que d'être simplement poli et courtois. Il s'agit de considérer les autres et d'être ouvert à eux, de communiquer respectueusement, d'adopter des comportements qui favorisent la collaboration et l'harmonie.

Agir avec respect au quotidien, c'est :

- ✓ Être courtois et poli
- ✓ Prendre en compte les opinions des autres
- ✓ Utiliser un ton de voix convenable
- ✓ Respecter la hiérarchie
- ✓ Être ponctuel

Agir en collaboration au quotidien, c'est :

- ✓ S'entraider entre collègues
- ✓ Être positif et réceptif
- ✓ Développer son autonomie à la suite de la collaboration
- ✓ Partager ses idées et connaissances
- ✓ Être consciencieux

Agir avec ouverture au quotidien, c'est :

- ✓ Accepter les changements et s'y adapter
- ✓ Respecter les goûts et les coutumes des autres
- ✓ Donner la chance aux autres de s'exprimer
- ✓ Être capable d'en venir à un compromis en cas de conflit
- ✓ Respecter les divergences d'opinions

Communiquer efficacement au quotidien dans notre service/école, c'est :

- ✓ Avoir une bonne écoute, être réceptif
- ✓ S'assurer que le message est bien compris
- ✓ Avoir de l'empathie
- ✓ Partager l'information à temps
- ✓ Adopter un ton de communication agréable



ÉCOLE SAINT-MODESTE

FICHE COMPORTEMENTALE

La fiche comportementale
doit être remise au ou à la
professionnelle) pour
compilation.

Nom de l'élève : _____

Groupe : _____

Date : _____

Je nomme et j'explique ce que j'ai fait.

--	--	--	--	--

Qu'est-ce que je vais faire pour améliorer ce comportement?

--	--	--	--	--

Quel est le geste réparateur que je propose (voir au verso)?

--	--	--	--	--

Signature de l'élève

Signature du parent

Signature du ou de la professionnel|e

Signature de l'enseignant|e

LISTE DE GESTES RÉPARATEURS

Gestes en lien avec le respect

- A) Je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et je présente mes excuses
- B) Je fais une surprise agréable à celle ou celle à qui j'ai fait de la peine (écrire une lettre, lui faire un dessin, l'accompagner à récréation...)
- C) Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements que j'ai provoqué
- D) Je rends service à l'adulte que j'ai contesté
- E) J'exprime par écrit mes regrets
- F) Par écrit, je propose trois façons de régler les conflits
- G) Je prépare une affiche sur le respect que je place à la vue des élèves
- H) J'utilise la récréation pour aider au ménage (classe, service de garde, cour...)
- I) Je répare ce que j'ai endommagé

Gestes en lien avec la sécurité

- J) Je présente mes excuses (verbalement ou par écrit) à la personne que j'ai blessée
- K) Je suis privé de participer à un sport pendant une ou plusieurs récréations durant un temps déterminé par l'adulte
- L) Je dresse une liste des dangers qui peuvent survenir à lancer des boules de neige ou à poser d'autres gestes de violence
- M) Je marche avec un adulte pendant la récréation ou le midi (service de garde)

Gestes en liens avec mes responsabilités d'élève

- N) Je reprends le temps que j'ai perdu à une période libre ou à la récréation
- O) Je me pratique à prendre mon rang pendant une récréation
- P) J'ai un devoir de plus en lien avec mon manquement
- Q) Je recommence un travail mal présenté et je le remets le lendemain matin
- R) Je fais le ménage de mes effets personnels durant un temps libre



ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS ET SAINT-MODESTE

Année scolaire 2025-2026

COMPILATION DES MANQUEMENTS

Vous devez conserver la partie précédente à la maison pour consultation future.

**Merci de nous retourner les deux
feuilles suivantes.**

Nom du titulaire : _____

Nom de l'élève : _____

MON CODE DE VIE « **EN BREF** »



POLITESSE

J'interpelle les adultes par :
« **Monsieur** », « **Madame** ».

TRANSPORT SCOLAIRE

Je suis **POLI, CALME ET JE RESTE À MA PLACE.**

TRAVAUX À LA MAISON

J'effectue mes travaux à la maison.

« Tout travail fait mérite d'être bien fait! »

CHAUSSURES

Je suis chaussé **convenablement**.
(Pas de sandales de plage)

HABILLEMENT

Je me présente à l'école
proprement, décemment et convenablement.

ALIMENTATION SAINTE

J'apporte une collation santé (**fruits, légumes**
ou **produits laitiers**).

Attention aux noix, arachides et graines de sésame

AU SERVICE DE GARDE, n'oublie pas que le « **code de vie** » s'applique aussi.

HEURE D'ARRIVÉE

Le matin à **7h55** - Le midi à **12h40**

MANQUEMENT de NIVEAU 1

GESTION QUOTIDIENNE EN CLASSE

- Non-respect des consignes
- **Répliquer**
- Refus d'obtempérer
- Paroles blessantes ou vulgaires
- **Impolitesse**
- Bousculade ou **chicane**
- **Moquerie**
- Objets non nécessaires à l'école

- Noté dans la « grille des manquements »
- Fiche comportementale
- Rencontre avec le directeur ou la professionnelle
- Suivi aux parents

MANQUEMENT de NIVEAU 2

ATTEINTE GRAVE AU BIEN-ÊTRE ET DANGER POUVANT NUIRE À LA SÉCURITÉ

- Violence verbale (**intimider, harceler**)
- Violence physique (se **battre, frapper**, ...)
- **Voler** ou **briser** intentionnellement
- Comportement désorganisé
- **Fugue**

CONTRAT ÉCOLE ET SERVICE DE GARDE



J'ai pris connaissance du code de vie de mon école et je m'engage à respecter les comportements attendus.

Signature de l'élève

Date

Nous avons pris connaissance du code de vie de l'école de notre enfant et nous nous engageons à l'accompagner dans le respect des comportements attendus.

Signature d'un parent

Date

Signature de la direction

Date